

5.2.5. notice sur les déchets

plan local d'urbanisme
de labastide-du-temple (82)

commune de labastide-du-temple – 82 100
conduite d'étude dde 82

notice sur les déchets

Deux collectes au porte-à-porte sont réalisées pour le compte du SICTOM des 4 cantons :

- la première pour le tri sélectif des déchets : papiers, plastiques..., le lundi
- la seconde pour les déchets ménagers traditionnels, le mardi.

Le traitement des déchets est effectué au centre de traitement SIRTOMA à Montauban.

Pour le verre, quatre containers sont présents sur le parking de la salle des fêtes. Le ramassage, effectué par l'établissement Briane à St Juéry, se fait à la demande de la Commune.

Les déchets verts sont stockés sur le terrain municipal de « Cantemerle » et sont broyés dès que nécessaire (en moyenne deux fois par an) par une entreprise privée pour compost. Ces déchets sont déposés sur le lieu de stockage après inscription sur un registre et prise de clé à la Mairie.

Les « encombrants » sont ramassés une fois par mois par les employés municipaux (inscription préalable à la Mairie) et sont apportés au centre de traitement de la DRIMM à Montech.